



École
primaire
publique
des
Reigniers

Charte du parent accompagnateur

Mon rôle

J'accompagne un groupe d'enfants en sortie sous les consignes et les attributions rappelées par l'enseignant·e en début de sortie. L'enseignant·e reste responsable de la sortie et me fait confiance.

J'assure la sécurité du groupe

Dans la mesure où l'enseignant·e me confie un groupe d'enfants, je les identifie (prénoms et nombre) et j'assure leur sécurité jusqu'à la fin de la sortie.

A chaque changement d'endroit lors de la sortie, je vérifie le nombre d'enfants de mon groupe.

Je fais respecter les consignes, le calme et j'assure une bonne tenue des élèves.

Si un enfant se blesse ou ne se sent pas bien (même mon enfant), j'en informe l'enseignant·e et je ne dois en aucun cas administrer ou appliquer sur la plaie un médicament (risque d'allergies).

Je montre l'exemple

J'ai un langage et une attitude corrects vis-à-vis de tous les enfants du groupe, sans exception.

Je ne porte aucun jugement sur un élève ou sa famille.

En dehors des temps de repas déterminés, je ne propose ni aliment, ni friandise à mon enfant pas plus qu'aux autres enfants (risques d'allergies).

Je ne fume pas, ne vapote pas en présence des élèves.

Je n'utilise mon téléphone qu'en cas d'urgence.

Je suis autorisé·e à prendre des photos des enfants et accompagnateurs, mais uniquement de dos, de manière à ne reconnaître personne. Je ne partage pas ces photos sur les réseaux sociaux.

J'informe

J'informe immédiatement l'enseignant·e de tout problème (comportement, manque de respect d'un enfant, accident...) pendant la sortie.

Je garde confidentielle toute information portée à ma connaissance lors de la sortie.

Charte proposée par le Conseil d'école